

Conditions générales

(Valables pour tous les contrats et les livraisons qui débutent dès le 1^{er} janvier 2022)



1. Principes

L'association du « Panier bio des 3 Vallons et environs » est un système d'agriculture contractuelle de proximité. Elle veut favoriser les contacts entre les consommateur-trice-s et les agriculteur-trice-s. Elle propose des denrées alimentaires issues de cultures, d'élevages et de transformations respectant les règles de l'agriculture biologique. Ces produits proviennent principalement des agriculteur-trice-s de la région des 3 Vallons et de ses environs. Des produits provenant d'autres régions peuvent compléter la gamme.

Le principe de l'agriculture contractuelle implique un engagement sur la durée des deux parties. Les consommateur-trice-s s'engagent par contrat à acheter les produits proposés selon l'offre saisonnière. Les agriculteur-trice-s s'engagent à produire et fournir leurs produits via l'association du « Panier bio des 3 Vallons et environs » aux consommateur-trice-s.

Les prix des produits payés aux agriculteur-trice-s sont estimés selon les coûts de production et de livraison effectifs. Les consommateur-trice-s payent par avance selon les modalités des différents contrats.

En souscrivant à un contrat avec l'association, il est nécessaire de s'acquitter d'une cotisation (*cf* statuts de l'association). Celle-ci s'élève à 20.- CHF et est intégrée à la facture annuelle.

2. Panier hebdomadaire de légumes et fruits.

Principe :

Les consommateur-trice-s s'engagent, en principe sur une année, pour recevoir un panier hebdomadaire de légumes et de fruits de saison selon ce qu'offrent les récoltes.

Contenu et prix :

Le contenu des paniers est élaboré principalement avec des légumes et parfois complété avec des fruits.

Il est possible de conclure un contrat pour les paniers de tailles suivantes :

Taille	Prévu pour
Petit	1 personne
Moyen	2 personnes
Grand	4 personnes

Les prix sont calculés afin de couvrir une valeur équitable des légumes et fruits selon leurs coûts de production, de conditionnement, de livraison et d'administration. Ils sont mentionnés dans le contrat.

Solidarité avec les mains (obligatoire) :

En contractant un abonnement, les consommateur-trice-s s'engagent à venir aider bénévolement aux champs ou à la ferme durant un nombre de demi-journées minimales fixées comme suit :

- Petit paniers : 1 demi-journée.
- Moyens paniers : 2 demi-journées.
- Grands paniers : 3 demi-journées.

En cas d'impossibilité, les demi-journées non-effectuées sont facturées (*cf* Annexe).

Solidarité avec le porte-monnaie (facultatif) :

Les consommateur-trice-s désirant apporter un soutien financier supplémentaire peuvent contracter un «panier solidarité» qui est 10 % plus cher que le panier standard. Cette plus-value alimente un fond de soutien pour les producteur-trice-s et/ou les autres consommateur-trice-s (*cf* ci-dessous «panier petit budget»).

A l'inverse, les consommateur-trice-s qui estiment y avoir droit peuvent contracter un «panier petit budget» 20% moins cher, afin que le prix ne soit pas un obstacle à la conclusion d'un tel contrat. Ce choix est laissé à la libre appréciation des consommateur-trice-s, aucun contrôle de la part de l'association n'est effectué.

Payement :

Le payement s'effectue sur facture au début des livraisons des paniers en 1, 2 ou 3 tranches. En cas de non payement, et après rappel les livraisons sont interrompues.

Début, durée et fin du contrat :

Il est possible de commencer en principe aux moments suivants de l'année : début janvier, début mai, début septembre. Le contrat initial va jusqu'à la fin d'une année civile. **Il est ensuite renouvelé tacitement d'année en année.** Le contrat peut être résilié moyennant un préavis de deux mois pour les dates suivantes ; 30 avril, 31 août, 31 décembre.

Livraison :

Les légumes sont livrés 46 fois par année sur des points de dépôts répartis dans la région. Les consommateur-trice-s doivent aller chercher leurs paniers de légumes sur ce point le jour de la livraison dès la fin de l'après-midi ou, au plus tard, le lendemain. Passé ce délai, les paniers restant seront enlevés du point de dépôt, ils ne sont pas remboursés.

Vacances :

Trois semaines de vacances par année sont fixes durant lesquelles il n'y a pas de livraison, soit deux semaines à Noël et une semaine à Pâques. Ce sont les vacances prévues pour les agriculteur-trice-s.

Trois semaines de vacances peuvent être choisies librement par les consommateur-trice-s mais doivent être annoncées au minimum 10 jours à l'avance.

3. Panier de légumes d'hiver.

Principe :

Les personnes ayant un jardin et désirant recevoir des légumes uniquement en hiver peuvent souscrire un contrat pour un panier de légumes d'hiver. A l'exception des points ci-dessous, les clauses sont les mêmes que pour les paniers hebdomadaires. Les demi-journées de solidarités avec les mains sont fixées comme suit :

- Petit paniers : 1 demi-journée.
- Moyens paniers : 1 demi-journée.
- Grands paniers : 2 demi-journées.

Livraison :

Les légumes sont livrés 23 fois par année de fin octobre à fin avril. Les autres clauses relatives aux livraisons sont les mêmes que pour les paniers hebdomadaires.

Vacances :

Trois semaines de vacances par année sont fixes durant lesquelles il n'y a pas de livraison, soit deux semaines à Noël et une semaine à Pâques. Ce sont les vacances prévues pour les agriculteur-trice-s.

Une semaines de vacances peuvent être choisies librement par les consommateur-trice-s mais doit être annoncées au minimum 10 jours à l'avance.

4. Panier saisonnier de produits transformés.

Principe :

Les consommateur-trice-s s'engagent, en principe, sur une année pour recevoir un panier de produits transformés 4 fois par année. Il s'agit de produits tels que fromages, huiles, céréales, jus de fruits, viande séchée, conserves...

Prix :

Le prix couvre la valeur des produits, les frais de conditionnement, la livraison sur le point de dépôt et l'administration.

Livraison :

Les quatre paniers sont fournis comme suit :

Un panier de printemps en mars, un panier d'été en juin, un panier d'automne en septembre et un panier d'hiver en décembre. Les paniers sont à retirer sur un point accessible en libre service aux jours qui seront indiqués.

Payement :

Le paiement s'effectue sur facture 15 jours avant la 1^{ère} livraison des paniers. En cas de non paiement les paniers ne sont pas livrés.

Début, durée et fin du contrat :

Le contrat s'étend sur une année, **il est renouvelé tacitement d'année en année**. Il peut être résilié avec un préavis de 3 mois aux moments suivants de l'année : 30 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre.

5. Commandes complémentaires mensuelles.

Principe :

Les membres de l'association peuvent effectuer des commandes complémentaires (légumes, fruits, farines, huiles, œufs, viandes, conserves et autres produits transformés) une fois par mois via le site internet de l'association.

Livraison :

Les produits commandés sont livrés sur les mêmes points de dépôts que les paniers de légumes lors de la dernière livraison du mois de ceux-ci.

Payement :

Le paiement s'effectue sur facture. Celles-ci sont émises tous les 3 mois.

Novembre 2021

Annexe : Tarifs pour 2022

(les tarifs ne font pas partie des conditions générales)

- **Panier hebdomadaire / d'hiver de légumes et de fruits :**

Prix moyen par semaine	Petit			Moyen			Grand		
Prix	16.40			24.80			37.50		
Valeur des légumes	11.70			19.60			31.80		
- livraison	2.50			3.-			3.50		
- administration	2.20			2.20			2.20		
Prix par année	Année 46 livraisons			Hiver 23 livraisons					
	Petit	Moyen	Grand	Moyen	Petit	Grand			
Prix panier standard (arrondi au Fr.)	754.-	1'140.-	1'725.-	377.-	570.-	862.-			
Valeur des légumes	538.-	901.-	1462.-	269.-	450.-	731.-			
- livraison	115.-	138.-	161.-	57.-	69.-	80.-			
- administration	101.-	101.-	101.-	51.-	51.-	51.-			
Solidarité avec le porte monnaie (facultatif)									
<i>Panier solidarité (+10%)</i>	830.-	1'254.-	1'898.-	415.-	627.-	948.-			
<i>Panier petit budget (-20 %)</i>	603.-	912.-	1'380.-	302.-	456.-	690.-			
Aide aux champs (en demi-journées)	1	2	3	1	1	2			
Surcoût en cas d'impossibilité	35.-	70.-	105.-	35.-	35.-	70.-			

- **Panier saisonnier de produits transformés**

Il y a 4 livraisons pour un **prix de Fr. 280.-**, soit Fr. 70.- par panier y compris un montant de Fr. 5.- prévu pour les frais administratifs.

- **Autres abonnements**

D'autres abonnements (œufs, pain, tofu) peuvent être contractés directement auprès des producteur-trice-s de l'association. Pour plus de renseignements, merci de les contacter directement :

Oeufs – Christina Iseli - 021 866 66 01 - 079 762 87 11 - de_raad_iseli@bluewin.ch

Pain – Association du Panier bio des 3 Vallons - secretariat@panierbio3vallons.ch

Tofu – Ferme du Joran - lejoran@atelierltc.ch

- **Contact général de l'association du Panier bio des 3 Vallons :**

Laetitia Stucki - secretariat@panierbio3vallons.ch (demande d'information, contrat, facturation)

Ferme du Joran - info@pbio3v.ch - 079 953 85 54 (demi-journées, questions relatives aux agriculteur-trice-s, livraisons)